

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Liège-Verviers - session extraordinaire

Date : 16 mars 2026

Lieu : réunion TEAMS

Présents :

Présidence : Martin DUFLOU (SPW MI – Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés)

Secrétariat : Julie DUVIVIER (SPW MI – Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés)

Membres

- Frédéric ARENS (Amel)
- Walther HERBEN (Ans)
- Aimée CLOSJANS (Anthisnes)
- Jérôme CORBESIER (Aywaille)
- Alain HAPPAERTS (Berloz)
- Didier HENROTTIN (Beyne Heusay)
- Arnaud Leclercq (Blegny)
- Malika LEBRUN (Braives)
- Christine BOUCHE (Burdinne)
- Stephan NOEL (Butgenbach)
- Philippe DUBOIS (Clavier)
- Laure IKER (Esneux)
- Geneviève BERNARD (Donceel)
- Laurence MARNEFFE (Faimés)
- Céline Fagnouille (Hamoir)
- Laurianne Seronvalle (Juprelle)
- Anne Ferir (Marchin)
- Benoit Ramelot (Nandrin)
- Caroline Cassart (Ouffet)
- Jean-Marc Daerden (Oreye)
- Philippe Goddin (Pepinster)
- Francis Dejon (Saint-Georges-sur-Meuse)
- Marie BERTIMES (Trois-Ponts)
- Sébastien MARQ (Trooz)
- Vincent GERDAY (Verlaine)
- Ernur COLAK (Visé)
- Olivier DEFECHEREUX (Waimes)
- Loic LEROY (Wanze)
- Julien HUMBLET (Waremmé)
- Marie BAUWELINCKX (SPW – Autorité Organisatrice des Transports)
- Jean-Michel SOORS (LETEC – Administrateur général)

Invités permanents

- Isabelle BURNOTTE (Le Forem)
- Nicolas PIRSON (Le Forem)
- Graziella GRANAI (Le Forem)

Invités ad hoc

- Justine MARNEFFE (SPW MI–Autorité Organisatrice des Transports)
- Olivia PERWEZ (LETEC – BU Liège Verviers)
- Pauline MORVAN (LETEC – BU Liège Verviers)
- Amaury DELTOUR (LETEC – BU Liège Verviers)
- Jean-Benoît GRAAS (CLM-Meuse-Condroz-Hesbay)
- Christine Pasque – (SPW – MI)
- Jérémy TOURNAY (SPW – MI Direction de la Planification)
- Noel RENSON (SPW MI–Autorité Organisatrice des Transports)

Autres participants

- Slaven BOSNJAK (Bassenge - CEM)
- Caroline LECOMTE (CLM Fahrmit)
- Julien MOLS (Oupeye – CEM)
- Andres WAGNER (Raeren)
- Sophie GRENIER (Hannut – CEM)
- Françoise DEBELLE (Huy – CEM)
- Sylvia FAGARD (Visé – CEM)
- Lidivine WEBER (Héron – Conseiller en aménagement du territoire)
- Philippe SEBA (Saint-Georges-Sur-Meuse – CEM)
- Michael GEDEAH (Beyne Heusay - Agent technique Mobilité)
- Anne STILMANT (Agent mobilite - Trois-Ponts)
- Luca HOFFMANN (Travaux Publics - Saint-Vith)
- Jana THEISSEN (Travaux Publics - Saint-Vith)
- Jean-François LEBLANC (Ville de Liège)
- Patrick LECERF (Bourgmestre – Hamoir)

Absents/Excusés

- Samuel MOINY (Amay)
- Antoine VERMIERE (Aubel)
- Thibaud SMOLDERS (Awans)
- Audun BROUNS (Bassenge)
- Fabrice MASSENAUX (Baelen)
- Alain HAPPAERTS (Berloz)
- Bullingen
- Burg-Reuland
- Jean PAULUS (Comblain-au-Pont)
- Yakhleh EL MOKHTARI (Crisnée)
- Dominique VERLAINE (Chaufontaine)
- Michel VONCKEN (Dalhem)
- Sihra STINI (Dison)
- Christophe MENCONI (Engis)
- Nicolas POMME (Eupen)

- Christian VERDIN (Ferrières)
- Stéphan JANSEN (Fexhe-le-Haut-Clocher)
- Jérôme DISTER (Flémalle)
- Thierry ANCION (Fléron)
- Amandine WERY (Geer)
- Maurice MOTTARD (Grâce-Hollogne)
- Niels's HEEREN (Hannut)
- Frédéric DAERDEN (Herstal)
- Philippe DUMOULIN (Herve)
- Dimitri HOUSSA (Jalhay)
- Alain MONFORT (Lierneux)
- Gregory SCHMITS (Limbourg)
- Etienne DALOZE (Lincet)
- Werner HEEREN (Lontzen)
- Ersel KAYNAK (Malmedy)
- Magalie DE MEYER (Modave)
- Virgnie DEFRANG-FIRKET (Neupré)
- Marc BAGUETTE (Olne)
- Michel PREVOT (Ouffet)
- Serge FILLLOT (Oupeye)
- Plombières
- Henri FOSSOUL (Saint-Georgers-sur-Meuse)
- Valérie MAES (Saint-Nicolas)
- Robert ROUZEEUW (Seraing)
- François KLARZYNSKI (Soumagne)
- Baptiste GRIGNARD (Spa)
- Vanessa LEBRUYERE (Sprimont)
- Damien LEGRAS (Stavelot)
- Vanessa LABRUYERE (Stoumont)
- Cédric DEFOSSE (Theux)
- Christophe DEMOULIN (Thimister-Clermont)
- Denis CRAISSE (Tinlot)
- Severine BOUCHAT (Villers-le-Bouillet)
- Verviers
- Arnaud CORNET (Wasseiges)
- Martin PETIT (Welkenraedt)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice des transports collectifs et partagés
BHNS = Busway = Bus à haut niveau de service
CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CLM = Centrale locale de mobilité
OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité
OTW = Opérateur de Transport de Wallonie (LETEC)
PAE = Parc d'activité économique
PCM = Plan communal de mobilité
PIMACI = Plan d'Investissement en Mobilité Active communale et en Intermodalité
PUM = Plan urbain de mobilité
SDT = Schéma de Développement Territorial
SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

IMPORTANT – Avis communal sur le projet de schéma régional structurant de mobilité collective

Conformément au courrier du 10 novembre 2025 transmis aux communes de Wallonie, un avis communal est sollicité sur les propositions de connexion de leurs centralités et sur la localisation des mobipôles. Cet avis, sous forme de délibération du Conseil communal (validant les connexions proposées ou proposant une alternative argumentée et se positionnant sur la localisation des mobipôles), est à transmettre à l'Autorité Organisatrice des Transports (SPW MI) dans les 3 mois à dater de l'envoi du procès-verbal définitif de l'OCBM. Au-delà de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les communes concernées sont celles qui disposent sur leur territoire soit d'une centralité villageoise qui n'est pas connectée au réseau structurant soit d'un mobipôle (hors gare). Pour le bassin de Liège, les communes de Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Saint-Nicolas, Seraing, Verviers et Dison n'ont pas d'avis à remettre car elles disposent de liaison(s) identifiée(s) comme structurante(s) pour connecter toutes leurs centralités. Les autres communes sont invitées à vérifier les pôles de destination D1 (connexion prioritaire à un pôle urbain) et D2 (connexion prioritaire à un pôle majeur) proposés par le SPW MI sur base des flux issus de la téléphonie mobile. Ce choix des destinations D1 et D2 doit permettre de mettre en évidence et de résorber d'éventuelles carences dans le réseau de transport public pour l'accessibilité de ces centralités villageoises aux services offerts dans les pôles urbains.

En cas de question ou de divergence sur le choix de ces destinations et de la localisation des mobipôles, le SPW MI est à la disposition des communes, notamment pour s'assurer qu'une proposition alternative est bien crédible à la lumière des flux réels. L'adresse de contact est : bassins.mobilite@spw.wallonie.be

Accueil - Mot du président

Le projet de Schéma structurant de mobilité collective a été partagé lors de la réunion de l'OCBM du bassin de Liège-Verviers du 20 novembre 2025, à l'issue de laquelle il a été jugé utile de reprogrammer une session extraordinaire début 2026 spécifiquement sur ce dossier.

Entretemps, la proposition de schéma structurant de mobilité collective a été mise à jour sur base de recommandations émises lors de la réunion de l'OCBM du 20 novembre, d'une rencontre avec Liège métropole ainsi que sur base d'autres interventions par mail ou courrier.

La version actualisée, en annexe, fait l'objet de l'avis de la présente réunion extraordinaire de l'OCBM.

Il est souligné que l'avis de l'OCBM est demandé uniquement sur le réseau structurant, étant donné son caractère supracommunal, à la différence des enjeux plus locaux sur lesquels les communes pourront remettre un avis individuellement dans les 3 mois.

1. Politique d'accessibilité au territoire - Projet de schéma structurant de mobilité collective (bus, train, mobipôles)

Point pour avis reporté de la séance du 20 novembre 2025 – voir aussi les slides présentés par le SPW MI et documents en annexe (Marie BAUWELINCKX, Justine MARNEFFE)

L'objet de cette séance extraordinaire est de :

- 1) Soumettre à l'avis global de l'Organe le projet de liaisons structurantes connectant le bassin du Brabant wallon ;
- 2) Informer sur les modalités de remise d'avis des communes sur les mobipôles et la connexion des centralités villageoises et des POI.

L'ensemble de ces éléments (liaisons, connexions, localisation des mobipôles) actualisés sont listés et présentés sous forme de cartes et tableaux en annexe.

Les actualisations concernent notamment :

- La liaison structurante desservant Stavelot est désormais également reliée à Verviers via Malmedy ;
- L'ajout cartographique de connexions villageoises telles que Sart-lez-Spa - Spa, Couthouin-Huy, Olne-Nessonvaux, Hamoir-Aywaille, Wasseige-Hannut, etc.
- L'ajout (ou l'adaptation du type) des mobipôles de Blegny, Malmedy...

Remarques :

- Anne STILMANT (Trois-Ponts) demande que Malmedy soit identifiée comme « D1 » plutôt que Stavelot. L'AOT précise que la connexion structurante qui relie Trois-Ponts à Malmedy via Stavelot permet de répondre au besoin de connexion entre Trois-Pont et Malmedy.
- Geneviève BERNARD (Donceel) se questionne sur la signification des couleurs rouge pour les chiffres « typologie ». L'AOT explique qu'il s'agit des points d'attention que LETEC prendra en compte dans

l'optimisation de son offre (offre en bus en doublon avec le train, offre en bus à première vue insuffisante, ...). Le détail de la typologie est repris en page 15 de la note en annexe.

- Vincent GERDAY (Verlaine) souligne qu'un mobipôle existant le long de la ligne Huy-Waremme (E22) à Chapon Seraing, vers lequel la commune a réalisé des aménagements de trottoir depuis le centre du village, n'est pas repris dans le Schéma. L'AOT précise que les mobipôles identifiés dans le cadre de ce schéma sont situés sur le réseau structurant de mobilité collective et dans ou à proximité immédiate d'une centralité définie par le SDT. D'autres lieux d'intermodalité, à vocation plus locale, peuvent bien évidemment être développés par les communes. Mr Gerday précise que Verlaine se trouvant au centre du triangle Liège-Huy-Waremme, la commune doit également être orientée vers ces deux villes.
- J-B GRAAS (CLM) demande des précisions quant à la procédure à suivre pour la remise d'avis des communes sur les connexions : vaut-il mieux un avis collectif des 31 communes ou un avis par commune ? L'AOT répond qu'une réponse individuelle par commune est attendue. Un appui supra local auprès des communes de la zone Meuse-Condroz-Hesbaye est bien sûr le bienvenu, par la CLM par exemple.
- Céline FAGNOUL (Hamoir) souhaite que ses 2 centralités villageoises (Hamoir et Comblain-la-Tour) aient Aywaille en D1 plutôt que Liège.
- Alain APPAERTS (Berloz) constate que la liaison « Berloz-Waremme » est identifiée comme « point d'attention ». Les chiffres de fréquentations ne sont pas bons mais l'offre est également à améliorer. Il faudra en tenir compte lors de l'évaluation. L'AOT précise qu'elle identifie, via ce Schéma, les points d'attention de l'offre LETEC nécessaire à l'amélioration de la desserte des centralités du SDT. LETEC étudiera les possibilités de faire évoluer son offre dans ce sens en prenant en compte le potentiel de déplacement. Des solutions devront être trouvées, en bus réguliers ou à la demande.
- Julien MOLS (Oupeye) souhaiterait :
 - Pour la centralité villageoise d'Hermalle-sous-Argenteau, prévoir une connexion (orange) vers Visé (=D1) pour le moment non relié, ce qui permettrait de rejoindre les POI de Visé (hôpitaux et Trilogiport) ;
 - Revoir la localisation du mobipôle d'Oupeye (l'arrêt de bus « Oupeye château » est en travaux).
- Caroline CASSART (Ouffet) demande à nouveau une liaison « transversale » dans le Condroz (Hamoir – Huy). L'AOT répond que les potentiels sont insuffisants pour en faire une liaison structurante. Cette demande sera néanmoins reprise dans l'avis de l'organe. Patrick LECERF (Hamoir) soutient la création de la liaison Huy-Hamoir.
- Loïc LEROY (Wanze) demande pourquoi il ne voit pas apparaître Wanze dans le tableau des connexions villageoise. L'AOT répond que Wanze est une centralité urbaine avec Huy, ayant accès au réseau structurant via la gare de Bas-Oha.
- Christine GUILLOT (Tinlot) précise qu'actuellement, seule la ligne E20 passe au mobipôle « Tinlot Parking covoiturage ». Les autres lignes (94, 97, 694) desservent l'arrêt de « Tinlot Carrefour ». La correspondance entre ces lignes et la ligne Express n'est donc pas optimale. La Commune a interrogé LETEC sur la question et rien ne semble en cours pour le moment pour améliorer la situation. LETEC étudiera.
- Francis DEJON (Saint-Georges-sur-Meuse) précise que les habitants de sa commune se dirigent également vers Huy. Il souhaite, au départ de la centralité villageoise de Stockay, avoir Huy en D1.

- Jessica WORMS (Eupen) demande :
 - De compléter la liste des interconnexions réalisées en gare d'Eupen ;
 - D'étudier la possibilité d'intégrer la liaison Eupen - La Calamine – Gemenich - Vaals (correspondant à la ligne actuelle L.396) au réseau structurant ce qui permettrait notamment de desservir l'hôpital de Gemmenich. L'AOT répond que Vaals n'a pas été repris comme centralité structurante selon le SDT. Une analyse de la performance de la ligne 396 est à mener. L'AOT rappelle que le seuil fixé pour considérer un hôpital comme POI majeur est de 100 lits minimum.
- Stéphane NOEL (Bütgenbach)
 - propose que les offres existantes de transport à la demande (hors LETEC) soient intégrées dans les informations et communication transmises par LETEC sur ses canaux. LETEC en prends bonne note.
 - constate la faible offre structurante vers l'étranger (autre Aix-la-Chapelle) et demande s'il ne faudrait pas en ajouter.
- Olivier DEFECHEISEROEUX (Waimes) s'étonne que Sourbrodt n'apparaisse pas comme centralité villageoise puisque la ligne Express E23 « Eupen - Büllingen - St.Vith - Burg-Reuland » y fait arrêt. Pourquoi la ligne 390 Waimes – Jalhay – Verviers n'est-elle pas reprise comme structurante ? L'AOT répond que Sourbrodt n'est pas une centralité villageoise au sens du SDT et que la ligne 390 n'a pas été reprise comme structurante car le critère n°1 pour définir une liaison structurante est qu'elle relie 2 centralités urbaines entre elles.
- Jean-Benoît GRAAS (CLM-Meuse-Condroz-Hesbay) exprime qu'il lui semble complexe de remettre un avis sur le réseau structurant sans connaître l'ensemble de l'offre. L'AOT rappelle la mission qui leur a été fixée : prioriser la réflexion sur le structurant. Les modalités des évolutions de l'offre LETEC seront formulés dans le Contrat de Service Public révisé. LETEC précise que les évolutions de l'offre devront se faire dans le cadre budgétaire qui sera fixé par ce CSP. Les discussions avec les Communes reprendront une fois que le cadre du CSP sera connu.
- Martin DUFLOU (SPW MI) précise qu'une récente décision du Gouvernement wallon prévoit d'utiliser un financement européen via le Fonds Social Climat pour développer à grande échelle les transports à la demande en Wallonie.
- Sophie GRENIER (Hannut) formule les points d'attention suivants :
 - Capacité de l'offre pour desservir le pôle scolaire d'Hannut (particulièrement depuis Lincet) ;
 - L'importance de Landen comme pôle de correspondance utilisé par de nombreux travailleurs d'Hannut voulant se rendre à Bruxelles-Liège, la capacité de l'offre actuelle (L.127) est insuffisante ;
 - Demande d'étudier la possibilité de prévoir un mobipôle au niveau de l'administration communale plutôt que place Henri Hallet.
- Julien HUMBLET (Waremmes) rappelle l'importance des déplacements de Waremmes vers Tongres et du besoin d'amélioration de la liaison ferroviaire de Waremmes vers Bruxelles. L'AOT informe que la mise à jour de l'offre transrégionale régie par les accords de coopération entre la Flandre et la Wallonie fera l'objet de travaux cette année.
- Slaven BOSJNAC (Bassenge) :

- Appuie la demande de liaison « Tongres – Saint-Trond » qui est exploitée avec la ligne 399 de De Lijn ;
 - Demande d'étudier la possibilité d'étendre la liaison Juprelle – Liège jusqu'à Tongres
 - Demande de modifier la D1 de Roclenge (Visé plutôt que Liège) ;
 - Informe que le dépôt TEC de Bassenge pourrait jouer le rôle de mobipôle ;
 - Souhaite que la ligne TEC L.76 soit prolongée jusqu'à Maastricht ce qui permettrait notamment la desserte du fort d'Eben-Emael.
- Arnaud LECLERQ (Blegny) est interpellé par des parents de sa commune concernant le manque de liaisons vers Visé. Les demandes liées à l'offre scolaire sont à adresser directement à LETEC, qui en prend bonne note.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend connaissance du projet de Schéma régional structurant de mobilité collective, basé sur le Schéma de Développement Territorial de la Wallonie, et des étapes d'adoption de la politique d'accessibilité au territoire.

Il prend acte des possibilités de connexion qu'offre le réseau ferroviaire fédéral ainsi que des principaux enjeux d'amélioration identifiés pour ce dernier.

Il émet un avis favorable sur les liaisons structurantes routières visées sur le bassin, et suggère d'étudier la pertinence :

- **D'intégrer au réseau structurant les liaisons Hamoir-Huy et Waimes - Jalhay-Verviers ;**
- **D'intégrer au réseau structurant les liaisons transrégionales (Waremme-Tongres et Tongres – Juprelle - Liège) et transfrontalières (Eupen-Vaals et Liège - Bassenge– Maastricht) ;**
- **De catégoriser la gare d'Eupen comme mobipôle d'interconnexion.**

Il prend connaissance de la procédure d'avis communal relative à la connexion des centralités villageoises non desservies par le réseau structurant et à la localisation des mobipôles, qui ne concerne pas les communes de Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Saint-Nicolas, Seraing, Verviers et Dison.
